

Communiqué de presse

Accueil des enfants de moins de 3 ans : relancer la dynamique et mettre en place un service public de la petite enfance

Le Conseil de la famille du HCFEA a adopté, le 7 mars 2023, deux rapports concernant l'accueil des enfants de moins de 3 ans :

- le premier rapport « **Accueil des enfants de moins de 3 ans : relancer la dynamique** » présente un état des lieux de l'offre d'accueil, et propose des mesures pour relancer la dynamique et mieux répondre aux besoins importants des parents ;
- le second rapport « **Vers un service public de la petite enfance** » s'attache à définir ce que pourraient être les contours et les missions d'un service public de la petite enfance (SPPE), dont la mise en place a été annoncée par le Président de la République, et propose une démarche pour avancer vers cet objectif.

Une offre d'accueil qui baisse, malgré des attentes importantes des parents

Le constat en matière d'accueil du jeune enfant est celui d'un déclin du nombre de places offertes depuis 2017 (- 50 000 places entre 2017 et 2020). La raison principale est la baisse (continue depuis 2013) du nombre de places chez des assistantes maternelles, baisse qui s'accélère entre 2017 et 2020 (- 60 000 places). En outre, les crèches gérées par des collectivités ou des associations sont également en déclin et le nombre de places pour les enfants de 2 ans à l'école préélémentaire chute entre 2017 et 2020. Seules les crèches privées à but lucratif connaissent une évolution dynamique, en particulier les micro-crèches à tarif libre (« micro-crèches Paje »).

Des grandes inégalités entre territoires

De plus, les écarts entre les territoires sont aujourd'hui très importants : un quart des communes n'ont aucune offre sur leur territoire, alors que dans un autre quart des communes, 75 % des enfants de moins de 3 ans sont couverts par une offre d'accueil.

Les crèches ne sont présentes que dans 15 % des communes, particulièrement dans les communes les plus aisées et au centre des grandes métropoles. Les assistantes maternelles sont présentes dans près de sept communes sur dix, surtout dans les aires urbaines de taille moyenne et leurs périphéries périurbaines dont les habitants ont des revenus médians.

Un décalage entre les souhaits des parents... et leur réalisation

Conséquence, l'écart entre les souhaits des parents pour leur jeune enfant et le recours effectif à un mode de garde reste important. Ainsi, un enfant sur cinq est gardé par ses parents, faute pour ces derniers d'avoir trouvé un mode d'accueil à l'extérieur, avec pour conséquence une interruption ou une diminution d'activité pour un des parents, en général la mère.

Mettre en place une politique ambitieuse en faveur de l'accueil du jeune enfant

Face à ce constat morose, il est impératif de mettre en œuvre une politique ambitieuse en faveur de l'accueil du jeune enfant pour développer l'offre, réduire les inégalités territoriales et

proposer une place d'accueil à tous les enfants de moins de 3 ans qui en ont besoin. Elle doit passer par les orientations suivantes :

- poursuivre le développement de places en crèches (EAJE), en visant une plus grande efficacité dans la réduction des inégalités ; cependant les politiques de développement de l'accueil collectif ne suffiront pas à répondre à l'ensemble des besoins, compte tenu du grand nombre de communes dans lesquelles il n'y a pas de crèche ;
- il faut donc prendre à bras le corps le problème des assistantes maternelles ; cela suppose d'avancer sur l'attractivité et les conditions d'exercice de la profession, mais aussi d'avoir une politique dynamique d'encouragement au développement des maisons d'assistantes maternelles (MAM) et des relais petite enfance (RPE) ;
- lancer une expertise sur la préscolarisation à 2 ans, de manière à la relancer là où elle est susceptible de répondre le mieux aux besoins ;
- réformer le congé parental indemnisé (Prepare), en proposant notamment un congé court bien indemnisé ;
- mettre en place, à horizon de dix ans, un service public de la petite enfance (SPPE).

A quoi pourrait ressembler un service public de la petite enfance ?

La mission du SPPE est de garantir le droit à une place d'accueil à tous les enfants de moins de 3 ans, à un coût abordable pour les familles et comparable sur l'ensemble du territoire, tout en assurant un niveau élevé de qualité quel que soit le mode d'accueil. Ce droit devrait être universel, indépendant de la situation des parents (en emploi ou pas, horaires atypiques, pauvreté ou difficultés sociales, etc.) et de la situation de l'enfant (handicap, maladie chronique, placé, etc.).

Le SPPE a deux objectifs principaux :

- permettre aux parents de continuer à travailler ou de reprendre rapidement un emploi après une naissance, de se former ou de chercher un emploi, pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, soutenir la parentalité et lutter contre la pauvreté ;
- favoriser le développement de l'enfant et sa socialisation précoce, dans une ambition d'investissement social et de lutte contre les inégalités sociales.

Le principe général est que, à terme, tous les enfants de moins de trois ans ont un droit universel à être accueillis dans le cadre du SPPE. Dans un premier temps, les modalités concrètes de mise en œuvre de ce droit seraient les suivantes : tous les enfants de moins de trois ans dont les parents sont actifs (occupés ou en recherche d'emploi) ont droit à une place à temps plein ; les autres ont droit à une place à temps partiel (deux demi-journées par semaine). Cela implique de créer entre 200 000 places d'accueil, dans la version la moins ambitieuse, et 380 000, dans la version la plus ambitieuse.

Si cette politique doit être conduite au niveau du bloc communal, la commune apparaît dans beaucoup de cas comme un espace trop réduit. Il est donc proposé que les regroupements de communes (EPCI) assurent la responsabilité du SPPE, en permettant une meilleure mutualisation entre communes de tailles différentes.

Dans les territoires où l'offre est aujourd'hui très faible, il faudra analyser avec les responsables locaux les raisons des écarts actuels et définir les mesures d'accompagnement spécifiques qui pourraient être prévues.

Accéder aux Rapports

[Accueil des enfants de moins de 3 ans : synthèse et propositions](#)

[Accueil des enfants de moins de 3 ans : rapport](#)

[Vers un service public de la petite enfance : rapport](#)